

COMMUNIQUE DE PRESSE

POUR UNE ADMINISTRATION DE DEMAIN  
AU SERVICE DES CITOYENS ET RESPECTUEUSE DE SES AGENTS

La FGAF prend acte des orientations du Gouvernement, présentées par le Premier ministre le 16 novembre, quant à la réforme de l'administration territoriale de l'Etat. Le Premier Ministre a posé la question du rôle que nous voulons voir l'Etat jouer dans la République et nous invite à inventer l'administration de demain.

**Ne pouvant pas accepter que cette réforme, qui s'inscrit dans la démarche RGPP, soit avant tout le moyen d'habiller une politique de paupérisation des services publics, nous affirmons nos priorités pour l'Administration de demain :**

● Une administration au service des citoyens

Piloter les politiques publiques au niveau régional et les mettre en oeuvre au niveau départemental est un principe établi depuis plusieurs décennies. Il reste pertinent tant que le niveau départemental conserve des effectifs et des moyens lui permettant d'accomplir ses missions.

Mutualiser les bâtiments administratifs, les moyens et les budgets est une règle de gestion acceptable tant qu'elle n'entraîne pas de disparition de services publics locaux et de dégradation des conditions d'exercice des missions de l'Etat.

Nous ne pouvons pas accepter que le service public s'éloigne des usagers. L'Etat doit assurer une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire.

Le transfert de fait de compétences aux collectivités territoriales qui accompagne cette réforme de l'administration territoriale de l'Etat doit être gagé par une mise en cohérence et une complémentarité entre services publics, sans aucune diminution de la qualité du service pour le citoyen.

● Une administration respectueuse de ses agents

La FGAF déplore que cette réforme de l'administration territoriale de l'Etat ait été conduite de façon technocratique sans réelle concertation avec les personnels et les organisations syndicales.

Nous réaffirmons notre attachement à la reconnaissance de la technicité et des compétences des fonctionnaires qui font la réputation du service public français.

Il importe que cette réforme consolide ces acquis et les valorise dans une dynamique favorable aux agents, avec de meilleures conditions de travail, de meilleures perspectives de carrière et de rémunération.

Cette réforme doit notamment permettre, sans remise en cause des acquis statutaires, la convergence des rémunérations entre les agents qui exercent des fonctions comparables.

Et pour offrir aux agents de nouvelles opportunités de carrière à proximité de leur domicile, cette réforme doit imposer la transparence et le décloisonnement dans les processus d'affectation de gestion RH.

**Espérons que, dans un dialogue social modernisé où la FGAF compte jouer un rôle moteur, nous obtiendrons prochainement des assurances sur ces différents points.**

\* \* \*

Contact FGAF : 01 42 80 00 55

Secrétaire général : François PORTZER : 06 13 05 52 42